### INCESTE(S) DANS LES FRATRIES

L'inceste fraternel est souvent assimilé à la découverte sexuelle entre enfants ou adolescents. Cette assimilation à des jeux sexuels lorsqu'il n'y pas de violence et une proximité d'âge permet aux parents de traiter ces actes dans l'intimité du cercle familial.

Un déséquilibre d'âge et de maturité entre chacun des protagonistes inscrivent ces actes dans la transgression voire l'abus sexuel lorsque l'un d'eux est en position d'infériorité psychique et/ou physique par rapport à l'autre. L'intervention d'un tiers est alors requise, elle peut se dérouler au sein de la cellule familiale ou dans le cadre d'une mesure de placement dans un service de Protection de l'Enfance.

Cette initiation sexuelle transgressive consentie ou contrainte gomme l'interdit de l'inceste. Son effet potentiellement traumatique est-il le même que celui engendré par l'inceste commis par un père, un grand-père, un oncle...

Quelle est la spécificité de cet inceste ?

Le lien fraternel n'en est-il pas le porteur ? Si le fantasme d'inceste traverse les fratries, pourquoi est-il transgressé dans des familles et ne l'est-il pas dans d'autres ?

Faut-il retenir le nom d'inceste quand la transgression se produit entre frère et soeur d'éducation (famille recomposée, famille d'accueil, établissement éducatif) ? A-t-elle la même résonnance psychique et sociétale ?

Les qualifications judiciaires d'inceste fraternel civiles ou pénales ont-elles prises en compte l'évolution des compositions familiales, la confrontation des mineurs avec l'acte sexuel cru plus précoce du fait des nouveaux médias ?

Ce nouveau contexte favorise-t-il les passages à l'acte des enfants transgresseurs ?

Quels accompagnements des enfants et des parents ayant vécu l'inceste fraternel faut-il privilégier? Quelles actions spécifiques faut-il envisager pour remédier aux effets qu'il entraîne?

S'interroger sur les liens qui unissent les membres d'une fratrie, sur le fonctionnement des familles fussent-t-elles naturelles ou recomposées est le réflexe premier des professionnels de la Protection de l'Enfance. Comment inscrire leur action dans ces dynamiques familiales excluant le tiers ? Comment les professionnels peuvent-ils interroger les liens verticaux adulte/enfant et les liens horizontaux des fratries ?

L'objectif de ces trois demi-journées est d'ouvrir des pistes de réflexion dans un cadre pluridisciplinaire sur ce thème peu approfondi.

## N°9

#### 29-30 SEPTEMBRE 2016 - BORDEAUX

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Lieu: Athénee Municipal - Place Saint Christoly - 33000 Bordeaux

Frais de participation :

- Tarif normal : 170 euros - Tarif étudiant : 90 euros

**Agrément formation permanente :** n°11754543975

**Inscriptions**: depuis le site internet : <u>www.maisonjeanbru.org</u>

Contact informations: <a href="mailto:dg@associationdocteursbru.fr">dg@associationdocteursbru.fr</a>



## Les Colloques

de l'Association Docteurs Bru

## INCESTE(S) DANS LES FRATRIES

ATHÉNEE MUNICIPAL DE BORDEAUX

INSCRIPTION SUR WWW.MAISONJEANBRU.ORG



46, rue Boissière - 75116 PARIS Tél. 01 44 34 81 02 www.maisonjeanbru.org dg@associationdocteursbru.fr

#### JEUDI 29 SEPTEMBRE

13h30	Accueil des participants
14h00	Discours d'ouverture Pierre-Etienne Gruas : Directeur Général de l'Association Docteurs Bru (ADB), Coordonnateur du Conseil d'Orientation Scientifique et Technique (COST). Présentation des intervenants Dominique Thiéry : Journaliste – Documentariste, Animation/Fil rouge.
14h15	Introduction des travaux  Patrick Ayoun: Pédopsychiatre, Psychanalyste, membre d'espace analytique; Médecin responsable filière adolescent, Hôpital Charles Perrens-Bordeaux; Chargé de la supervision à la Maison d'accueil Jean Bru; Membre du COST de l'ADB.
14h30	Définition civile, Incrimination pénale de l'inceste dans les fratries  Annick Batteur : Professeure de droit privé - Université de Caen Basse-Normandie.  Agnès Cerf : Maître de conférences, Droit privé et sciences criminelles - Université de Caen Basse-Normandie.
15h30	Recomposition du permis et de l'interdit sexuel Marie Romero : Doctorante Centre Norbert Elias, Marseille.
16h15	Pause
16h30	Le tabou de l'inceste à l'épreuve des nouvelles compositions familiales, ou famille/fratrie : une élaboration du tabou de l'inceste fragilisé.  Gérard Neyrand : Sociologue, professeur à l'université de Toulouse, directeur du Centre interdisciplinaire méditerranéen d'études et recherches en sciences sociales (CIMERSS).
17h15	Table ronde – Echange avec les participants

#### **V**ENDREDI **30** SEPTEMBRE

8h30	Présentation des intervenants Dominique Thiéry
8h45	Singularité de l'inceste entre frères et soeurs. Le chaos familial, cause certaine de la rupture du tabou Laure Razon : Psychologue en CMPP, Maître de conférences en psychopathologie clinique ; Faculté de psychologie, Université de Strasbourg. HDR.

#### 9h30 Transgresseur et/ou agresseur

La sexualité enfantine ou adolescente questionnée.

**Samuel Lemitre** : Docteur en psychopathologie clinique, Psychologue, criminologue, maître de conférences à Paris X - Nanterre.

#### 10h15 Pause

#### 10h30 Inceste fraternel primaire / inceste secondaire.

Le lien fraternel est-il une potentialité incestueuse ?

**Rosa Jaitin**: Docteur en psychologie, Psychanalyste, Professeure associée Université de Buenos Aires et de Paris V. HDR; Secrétaire Générale de l'Association Internationale de Psychanalyse de Couple de Famille.

#### 11h30 Table ronde – Echange avec les participants

#### 12h00 **Déjeuner libre**

#### 13h30 Présentation des intervenants

#### Dominique Thièry

Ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante, Ordonnance de 1958 relative à l'enfance et à l'adolescence en danger, Loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance. Comment le juge des enfants décide dans les incestes entre membres de la même fratrie l'intervention socio-éducative propice à la réintroduction du tabou et à l'apaisement des effets de sa rupture ?

**Laurent Gebler** : Président du Tribunal pour Enfants de Bordeaux ; Magistrat coordonnateur.

## 14h15 La défense des droits des mineurs victimes, des mineurs auteurs, des mineurs transgresseurs, une mission possible lors d'inceste fraternel?

**Philippe Lafaye**: Avocat pour enfants, Barreau de Bordeaux.

# 15h00 Les dispositifs départementaux de la Protection de l'Enfance peuvent-ils/doivent-ils proposer un accompagnement spécifique pour les mineurs victimes/auteurs/transgresseurs?

Michel Eymenier: Directeur Enfance du Vaucluse.

#### 15h45 Synthèse et Perspectives

Adeline Gouttenoire: Professeure à la Faculté de droit de Bordeaux; Directrice de l'Institut des Mineurs de Bordeaux; Présidente de L'Observatoire Départemental de la Gironde; Membre du COST de l'ADB.